

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 06 avril 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le six avril deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

Présents : Jean-Claude ARMAND, Kirsty ALLENOU-STOKES, Patrick BÉZIAT, Philippe BOUQUET, Xavier CHATELLIER, Yves GRUVEL, Brice GUGLIERMOTTE, Céline JAMMES, Olivier LABADIE, Andy LAPEYRE, Virginie MARTORELL, Fabienne TREUNET

Absent excusé :
David DE MONTFUMAT

Secrétaire : Andy LAPEYRE

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Madame Andy LAPEYRE pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2021
- 2) Compte administratif 2020
- 3) Approbation du compte de gestion
- 4) Affectation du résultat
- 5) Vote du budget 2021

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} MARS 2021

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2020.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, un conseiller municipal, membre de la commission des finances, soumet au Conseil Municipal le vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal,

Ayant examiné les comptes et après avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le compte administratif 2020

Votes « POUR » :	12
Votes « CONTRE » :	0
Abstentions :	0

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4) AFFECTATION DU RESULTAT

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -140 499.32 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 260 666.15 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -2 375.57 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 94 515.08 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 27 505.79 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 170 380.68 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 170 380.68 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 184 800.55 €

5) VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de BUDGET de l'exercice 2021 de la M14. Ce document financier est présenté de la manière suivante :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
SECTION FONCTIONNEMENT	713.037,55	713.013,55
SECTION D'INVESTISSEMENT	1.127.456,29	1.127.456.29

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, vote, approuve ce document et fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

FONCIER BATI : 43,62 %
FONCIER NON BATI : 98,49 %

Votes « POUR » : 12
Votes « CONTRE » : 0
Abstentions : 0

La séance est levée à 21h30